

**Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal
de la commune de Montanay
Séance du 27 mars 2025**

Nombre de conseillers

En exercice : 23
Présents : 16
Votants : 16

Le vingt-sept mars deux mille vingt-cinq à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de Montanay, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur Gilbert SUCHET, maire.

Etaient présents : Gilbert SUCHET, Patrice COEURJOLLY, Martine AZIZ-GUILLEMOT, Jean-Pierre BARLET, Corinne CHARPENAY, Rémy CRETIN, Véronique BENEZECH, Michel ESCOFFIER, Nicole PICHAT, Estelle FRATTINI, Séverine LIETSCH, Philippe COMBET, Eric BOUVARD, Florian WARGNIER, Mathilde ETIEVANT, Geoffroy GOIRAND

Pouvoirs : néant

Absents excusés : Christine BOUVIER, Frédéric SEGUY, Pierre NEVEUX, Coralie PERSIANI, Guylène SELIN, Adeline ANCENAY, Cédric GEOFFRAY

Secrétaire : Martine AZIZ-GUILLEMOT

**Date d'envoi de la
convocation :** 11/03/2025

Délibération n° 2025-22 Programme de réhabilitation de la ferme Armand en médiathèque et salle pluriculturelle – avenant aux marchés de travaux

Monsieur le Maire rappelle que les marchés initiaux ont été acceptés par délibération n° 2023-78 en date du 30 novembre 2023.

L'avenant proposé est relatif aux aléas de chantier.

Monsieur le Maire donne lecture du projet d'avenant qui s'établit comme suit :

REÇU EN PREFECTURE

Le 31/03/2025

Application agréée E.legalite.com

99_DE-069-2169 02841-2025 0327-202522-DE

Marché / Attributaire	Montant HT	Montant Avenant HT juin 2024	Montant Avenant HT février 2025	Montant Avenant HT mars 2025	Justification avenant mars 2025	Montant final Marchés HT
lot 1 démolition gros œuvre - RAE	265 815,67 €	27 357,17 €				293 172,84 €
lot 2 maçonnerie pisé	210 405,81 €	16 769,52 €	7 868,33 €			235 043,66 €
lot 3 charpente couverture zinguerie - LARGE CONSTRUCTION	157 651,98 €		12 638,44 €			170 290,42 €
lot 4 isolation par l'extérieur - Lugdunum	116 285,56 €	-9 090,92 €				107 194,64 €
lot 5 menuiserie bois - cbe	163 370,24 €			6 325,69 €	Travaux supplémentaires engendrés par l'adaptation aux modifications dimensionnelles des menuiseries pour les passer en bois non abouté (meilleur rendu du bois massif), adaptation aux ouvrants recalculés pour ventilation naturelle des lieux, adaptation des stores aux	169 695,93 €

REÇU EN PREFECTURE

le 31/03/2025

Application agréée E-legalite.com

					manœuvres motorisées	
lot 6 métallerie - MSR	63 704,22 €					63 704,22 €
lot 7 menuiseries intérieures - decaux	31 610,66 €					31 610,66 €
lot 8 doublages - Meunier	71 234,22 €					71 234,22 €
lot 9 sols scellés - carré création	11 614,28 €					11 614,28 €
lot 10 sols coulés - sorreba	33 662,23 €					33 662,23 €
lot 11 plateforme élévatrice - aratal	22 464,00 €					22 464,00 €
lot 12 plomberie chauffage - Cros	88 876,58 €					88 876,58 €
lot 13 électricité cf 6 guillot	54 937,51 €					54 937,51 €
lot 14 vrd Augay et fils	47 424,05 €					47 424,05 €

REÇU EN PREFECTURE

1e 31/03/2025

Application agréée E-legalite.com

99_DE-069-216902841-20250327-202522-DE

lot 15 espaces verts - cheval	15 000,00 €					15 000,00 €
Total	1 354 057,01 €	35 035,77 €	20 506,77 €	6 325,69 €	0,00 €	1 415 925,24 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

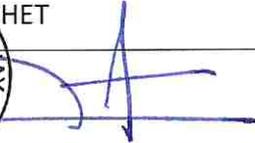
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique et notamment les article L2194-1 et R 2194-2, R 2194-3,

Vu les projets d'avenant présentés,

Article 1 : Autorise Monsieur le Maire à procéder à la signature de l'avenant proposé dans les conditions exposées.

A Montanay, le 31 mars 2025

La secrétaire de séance, Martine AZIZ-GUILLEMOT	Le Maire, GILBERT MONTCHET
	

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal,

Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que le présent acte, peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

La juridiction administrative compétente peut notamment être saisie via une requête remise ou envoyée au greffe du tribunal administratif ou aussi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr Mise en ligne le : 21/04/2025

REÇU EN PREFECTURE

Le 31/03/2025

Application agréée E-legalite.com